



PERMUT

UN PROJET SUIVI ET NÉGOCIÉ PAR

L'UNSA Pôle Traction

Depuis l'annonce du projet, partant du principe que celle-ci serait mise en place, L'UNSA Pôle Traction est partie prenante et force de propositions pour l'application PERMUT.

L'UNSA Pôle Traction a obtenu :

- Pour réduire le risque de refus des permutations, celles-ci doivent être entrées dans PERMUT **avant que les indispos soient saisies dans COMPERE** (Congés ...). Une fois la permutation validée par l'autre permutant, sauf cas exceptionnel, elle sera entérinée.
 - ➔ Exemple pour les congés, il faudra saisir et faire valider la permutation par l'autre permutant avant que les congés soient confirmés sur CAF.
- Les permutations de phase entre petit et grand tableau seront possibles. C'était une demande forte des conducteurs.

Certains d'entre vous ont eu des refus notamment pour les AC. La direction du département a assuré à L'UNSA Pôle Traction que **les permutations du mois à venir seront validées**. Pour les suivantes, les AC vont être prochainement supprimées de COMPERE et seront réintégrées au mois le mois.

A partir du 7 mars, il faudra les saisir sur PERMUT avant que l'AC soit entrée par le secrétariat.

Si vous rencontrez un problème de refus qui entre dans le cas des AC notamment ou toutes autres difficultés, contactez votre représentant de L'UNSA Pôle Traction

Vous vous reconnaissez dans nos valeurs, rejoignez-nous

